

PIGEON, PIGEON & Cie RUE RIDEAU

MANTEAUX POUR DAMES A 1.00, 1.50 et \$2.00

Pigeon, Pigeon & Cie, Rue Rideau

JERSEY FOUR ENFANTS Pig on, Pig on et Cie, Rue Rideau.

NOUVELLES ETOFFES A ROBES

NOUVELLES ETOFFES A ROBES

NOUVELLES ETOFFES A ROBES

NOUVELLES ETOFFES A ROBES

Pigeon, Pigeon et Cie, Rue Rideau.

TWEEDS NOUVEAUX

TWEEDS NOUVEAUX

TWEEDS NOUVEAUX

TWEEDS NOUVEAUX

ETOFFES A MANTEAUX

ETOFFES A MANTEAUX

ETOFFES A MANTEAUX

ETOFFES A MANTEAUX

Pigeon, Pigeon et Cie, Rue Rideau.

TAPIS TAPIS

Nouvelle journée de délicieuse température aujourd'hui dont bénéficieront les amateurs de sport qui ne manqueront pas de se rendre au Parc Lansdowne.

On fait de grands préparatifs à Notre-Dame de Lourdes, Chemin de Montréal, pour la grande solennité de dimanche prochain à l'occasion de la fête du Bienheureux Montfort, fondateur de l'ordre des Rév. Pères de la Compagnie de Marie.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

Les travaux au bloc destiné à l'Imprimerie du Gouvernement sur la Place Napan avançant rapidement, les murs du deuxième étage sont à peu près terminés. Cet édifice sera un ornement pour cette localité.

La jolie petite Chapelle de la rue Murray a complètement changé d'aspect depuis que les murs en ont été renouvelés. L'intérieur de ce temple a aussi été amélioré considérablement.

N'oubliez pas la grande Exécution des employés de la Compagnie de l'Est de la rue Wellington, le 10 septembre prochain. En trois spectacles partira de la gare des Chaudières à 6-45 heures, le train spécial. Achetez vos billets à temps, car ils sont en vente au bureau de la compagnie, 24 rue Sparks.

Les membres de la brigade du feu ont décidé de ne pas organiser de pique-nique cette année; la chose a été renvoyée à l'an prochain.

M. J. Gallagher, tailleur de renom sera attaché à l'atelier de lundis à l'établissement de M. Larose et Cie, rue Rideau.

Les dames du bazur St Anne ont présenté à Madame A. C. Larose hier soir, à sa résidence, le manuscrit d'un livre offert en prix au candidat le plus populaire de la bourse-ville.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Présidence de M. O'Connell. Jeudi, 6 septembre. Comparu devant Son Honneur ce matin: T. Slimm, ivresse, \$2 et \$1 de frais ou une semaine.

A. Fred Watts, ivresse et conduite de désordre, \$3 et \$2 de frais ou 3 semaines d'emprisonnement.

Paul Forget, vagabond, un mois de séjour à la prison.

Ernest McGuire, ivresse, \$2 et \$1 de frais ou une semaine.

Eug. DeBoucherville, pour conduite de désordre, condamné à une amende de \$50 et \$2 de frais ou à un emprisonnement de trois semaines.

Deux causes au sujet de vaches errantes sur la voie sont entendues et les parties propriétaires payent \$1 d'amende et \$1 de frais.

Ed. Cuppage, pour assaut indécemment est renvoyé à demain matin.

Alphonse Landry, langage insultant envers Elmire Groleau; cause renvoyée.

Situation demandée Un jeune homme parlant le français, possédant de l'expérience dans le commerce d'épicerie et marchandises sèches, et pouvant fournir les meilleurs recommandations, se désire se placer dans une bonne maison de commerce. S'adresser à ce bureau.

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers sur le côté Est de cette partie de la rue Lyon qui se trouve entre les rues Albert et Maria, dans le quartier Wellington, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier Wellington, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers sur le côté Est de cette partie de la rue Lyon qui se trouve entre les rues Albert et Maria, dans le quartier Wellington, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers sur le côté Ouest de cette partie de la rue Metcalfe qui se trouve entre la limite nord du lot No 49, rue Cooper Nord et le côté nord de la rue McLaren, dans le quartier Wellington, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$340.00 sur laquelle somme \$125.20 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

Le Grand Magg répondra aussi à toutes les questions qui ont rapport à votre chance future, vos affaires, votre richesse, vos amours et votre mariage et vous dira aussi vos dates heureuses et les mois où vous aurez de la chance et où vous pourrez tenter des spéculations dont les résultats vous seront favorables.

A des frais autres que nos sommes, prenez des familles des pierres du Grand Magg avec le droit exclusif de l'employer dans la ville d'Ottawa, et nous présenterons gratis à tous les applicants au magasin de BRYSON, CRAHAM & CIE, durant les trois jours suivants, une jolie plaque contenant les détails complets de l'expédition de ces pierres précieuses Magg, avec le chef pour en savoir de façon que vous pourrez dire votre bonne aventure et celle de vos amis avec une vitesse phénoménale qui surpasse de beaucoup tous les clairvoyants, les Médiums ou les autres de ce genre de bon aventure. A l'expiration des trois jours, les plaques ne seront données qu'à chaque des acheteurs seulement.

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier Wellington, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur le côté Est de cette partie de la rue Lyon qui se trouve entre les rues Albert et Maria, dans le quartier Wellington, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

Une Merveilleuse Relique

ANCIENNE, MYSTERIEUSE, PROFONDE!

Les Canadiens qui ont traversé l'Atlantique jusqu'en Angleterre et visité la grande institution nationale, le Musée Anglais, à Londres, se rappellent sans doute avoir vu dans le corridor des Antiques, une vieille pierre montrant la trace des siècles—fendillée—usée par le temps—supportée par des broches en fer portant une grande, qui se lit comme suit:



Le Grand Magg répondra aussi à toutes les questions qui ont rapport à votre chance future, vos affaires, votre richesse, vos amours et votre mariage et vous dira aussi vos dates heureuses et les mois où vous aurez de la chance et où vous pourrez tenter des spéculations dont les résultats vous seront favorables.

BRYSON, CRAHAM & Cie

Nos 148, 150, 152 et 154 RUE SPARKS.

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

Le coût de ces travaux sera de \$254.00 sur laquelle somme \$108.17 seront payés sur le fond général de la Municipalité pour sa part. Une Cour de Révision sera tenue Vendredi, le 21 Septembre 1888, à sept heures du soir à l'Hôtel de Ville, dans le but d'entendre les plaintes contre la cotisation proposée ou l'exactitude des mesures de front ou autres plaintes que des personnes intéressées pourraient avoir à faire et qui sont en loi reconnues par la Cour. Date, ce 28ème jour d'Août A. D. 1888.

W. P. LETT, Greffier de la Cité

COUR DE REVISION

Prenez avis qu'un règlement a été passé par le Conseil Municipal de la Corporation de la cité d'Ottawa, pour prélever une taxe de front, afin de payer pour la construction d'un trottoir à être construit dans le quartier St. Georges, dans la cité d'Ottawa, d'après les proportions des rues suivantes, à savoir: un trottoir en madiers de six pieds de longueur sur trois pouces d'épaisseur, posés de travers, sur cette partie du côté Nord de la rue Théodore qui se trouve entre la rue Chapelle et le côté Est du lot W 46, sur le quartier St. Georges, dans le quartier St. Georges, et qu'un état désignant les terrains qui devront payer telle taxe, et les noms de leurs propriétaires, aussi près que pourra se faire d'après le dernier Rôle d'Evaluation, est actuellement dans le bureau du Greffier de la Municipalité et est prêt à être examiné durant les heures de bureau.

FEUILLETON DU "CANADA."

CONDAMNE A MORT

TROISIEME PARTIE

FILLE ET SŒUR

VII

Cela fut long, mais M. Consolat, invinciblement retenu, ne manifesta aucune impatience. Voici ce qu'avait Justine: "Mon fils n'est pas coupable... C'est moi qui ai assassiné Charlotte Gélibert... d'un coup de bâton... je ne voulais pas la tuer... mais je l'ai haïssais... je ne voulais pas qu'elle fût la femme de Jacques... je le lui avais dit... à elle, et aussi à Jacques, j'avais prévenu Charlotte... mais tous les deux ils m'ont trompée. Ils m'ont résisté... ils se cachèrent de moi pour leurs rendez-vous... Ce qu'a dit Jacques de s'en bœuf est vrai... Charlotte m'a raconté au revenant à Meudon... Jacques n'est entré à la boucherie que vers onze heures du soir... Dans ma première disposition, j'avais dit huit heures ou nul heures... mais je me suis inquiété... c'était pour qu'il ne fut pas inquiet... je croyais lui être infidèle... C'est moi qui ai tout fait et Lauriot n'a rien fait... j'ai trahi le cadavre dans la campagne et je l'ai caché dans le moment où je devais une jarretière de Charlotte dans un buisson de jardin. C'est que je voulais détruire les indices. Quand Lauriot a été pris, je n'ai osé rien dire, sur le moment, parce que je craignais d